
Règlement d'admission 2021 à la formation au DEES¹

La formation préparant au D.E.E.S. (Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé) conférant le grade de licence, est ouverte par les voies de la formation initiale (voie directe), de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue. Cette qualification est aussi accessible par validation d'acquis de l'expérience (VAE).

Textes de référence

- Décret no 2018-733 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social
NOR : SSA1812294D
- Décret no 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social
NOR : SSA1816490D
- Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé
NOR : SSA1812297A
- Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II
NOR : SSA1812301A
- Arrêté du 10 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS), au Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE), au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES) et au Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé (DEETS)
NOR : SSA1834274A

Inscription

Les candidats doivent remplir au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation
- Etre âgés de 18 ans au 1er jour d'entrée en formation.

Les inscriptions s'effectueront à partir de la plateforme nationale *Parcoursup*

Sont concernés par la procédure *Parcoursup* tous les candidats, sans limite d'âge, souhaitant s'inscrire dans une formation initiale du 1er cycle de l'enseignement supérieur, à l'exception des candidats en situation d'emploi et dont la formation est prise en charge par leur employeur ou leur OPCO (Ces candidats qui ne relèvent pas de la procédure *Parcoursup* devront s'inscrire directement sur notre site: <https://www.ofts-lozere.fr>)

Les candidats en situation d'apprentissage doivent également s'inscrire via *Parcoursup*.

¹ Le présent règlement est porté à la connaissance des candidats (mise en ligne sur le site Internet) conformément à l'article R 451 - 2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Pour les demandeurs d'emploi, la pré-inscription via **Parcoursup** dépend de la prise en charge financière de la formation par le Conseil Régional du territoire concerné. Se renseigner auprès de Pôle Emploi.

De mi-janvier à mi- mars 2021	Inscription et formulation des vœux
De mi-mars à début avril 2021	Confirmation des vœux
Avril 2021	Examen des dossiers des candidats par l'OFTS
Avril 2021	Convocation à l'entretien
03,04,05,06 et 07/05/2021	Entretien
Mi-mai 2021	Publication de la liste des admis et de la liste complémentaire

Nombre de place proposées

Frais d'inscription et d'examen du dossier	40 euros
Frais d'entretien	80 euros
Voie directe	20 Places
Apprentissage	20 Places
Situation d'emploi	20 Places
VAE	20 Places

Sélection

La sélection pour l'admission en formation s'effectue en deux temps :

- Pour les candidats de **Parcoursup** : Etude du dossier déposé sur la plateforme **Parcoursup**
- Pour les candidats en situation d'emploi et dont la formation est financée par leur employeur ou OPCO : Etude du dossier déposé sur la plateforme d'inscription de l'OFTS)

L'OFTS s'assure que le candidat remplit les conditions requises pour l'entrée en formation.

Si le candidat remplit ces conditions, il est convoqué à l'entretien d'admission

Le dossier d'admission est composé de :

- La photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, titre de séjour en cours de validité)
 - Une lettre de motivation ;
 - Un curriculum vitae présentant son parcours de formation, ses expériences professionnelles ou bénévoles et ses activités ;
 - Les photocopies des diplômes détenus et des formations suivies ;
 - L'indication du statut d'entrée en formation : formation initiale, formation en cours d'emploi, en recherche d'emploi.
-
- **Un entretien** d'admission de 30 minutes avec un formateur de l'organisme de formation destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession. Cet entretien est destiné à évaluer ²:
 - Les qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute (3 points)
 - La capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi (3 points)
 - L'intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde (3 points)
 - L'intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation (3 points)

²Conformément aux dispositions de l'arrêté du 10 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus [de la formation] conduisant au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES).

- La curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs (3 points)
- La capacité à travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe (3 points)
- La capacité à mobiliser des compétences d'expression orale et écrite (2 points)

Cette épreuve est notée sur 20 points.

Admission

L'admission dans la formation est prononcée par le directeur de l'OFTS après avis de la commission d'admission.

Cette commission prend en compte les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par l'entretien d'admission destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession.

Elle comprend, outre le directeur de l'OFTS, un cadre pédagogique de la filière ES. Ses membres sont désignés annuellement par le directeur de l'OFTS.

Aux vues des résultats la commission statue et déclare le candidat :

- **Admis**
 - sur liste principale (20 places en voie directe) (les 20 meilleures notes)
 - sur liste d'attente (places numérotées) et appelé en cas de désistement.
- **Admissible** : notes au-dessus de la moyenne (entrée en formation pour les candidats en situation d'emploi bénéficiant de l'accord de leur employeur et d'un financement)
- **Refusé** : notes au-dessous de la moyenne

Pour la liste principale, les résultats ne sont valables que pour l'année scolaire concernée (2021).

